



Landeronde

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 085-218501187-20221209-DCM_2022_12_054-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le neuf décembre, à vingt heures trente,

Les membres du Conseil municipal de la Commune de LANDERONDE, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire salle du Conseil, à la mairie, sous la présidence de Mme Angie LEBOEUF, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 2 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents votants : 14

Etaient présents : Mme LEBOEUF (Maire), M. DUVAL, Mme GRAVOUIL, M. COTHOUIST, Mme PAUL-JOUBERT, M. GAUDOUX, Mme PETIT, M. JOLLY, Mme REDAIS GABORIT, M. AIELLO, Mme LEBLOND, M. PERROCHEAU, M. HENNINOT, Mme GARNIER

Etaient excusés :

Mme RAULIN a donné pouvoir à Mme PETIT

M. DUBARLE a donné pouvoir à M. PERROCHEAU

M. CLEMENT a donné pouvoir à Mme PAUL-JOUBERT

Mme BENATIER

M. CUVIGNY

DCM 2022_12_054 : CONVENTION D'ETUDE EN VUE DE REALISER UN PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN A VOCATION D'HABITAT ET COMMERCES SUR L'ILLOT CENTRE-BOURG AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDEE

Dans le cadre du projet de requalification du centre-bourg, il est essentiel de pouvoir maîtriser le foncier et effectuer les acquisitions nécessaires aux futurs aménagements.

La commune n'étant pas en capacité de porter seule financièrement toutes ces acquisitions, elle a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée sur l'ilot centre-bourg.

C'est pourquoi, eu égard aux orientations stratégiques définies par le Programme Pluriannuel d'Intervention de l'Etablissement Public Foncier approuvé, par délibération de son Conseil d'administration le 27 novembre 2019, l'intervention de l'EPF de la Vendée est parue opportune aux fins de produire du foncier pour un projet de renouvellement urbain à vocation d'habitat et commerces sur l'ilot centre-bourg.

Il est donc proposé que la commune puisse confier à l'Etablissement Public Foncier de la Vendée une mission d'acquisition foncière et de portage foncier sur le secteur de l'ilot centre-bourg.

Madame le Maire présente la convention

Le périmètre d'intervention est fixé à l'article 2 de la convention pour une superficie de 23 301.m². Il est précisé que les parcelles sont situées en zone UA, UB et UC du PLU.

Le montant prévisionnel de l'engagement est fixé à 700 000 euros

La période de portage des immeubles acquis par l'EPF de la Vendée s'achèvera au terme de la convention et des avenants qui se présenteront le cas échéant, quelle que soit la date des acquisitions.

Vu la délibération n°2022/75 du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée en date du 22 septembre 2022 approuvant la convention d'étude

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention d'étude en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain à vocation d'habitat et commerces sur l'ilot centre-bourg avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée avec l'Etablissement Public Foncier.
- Autorise Madame le Maire à passer et signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Maire
Angie LEBOEUF

Publié le 16/12/2022

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01 ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr